

24 février 2004

04.329

Question Patrick Erard

Prise en charge des requérants

La Confédération va très prochainement ne plus prendre en charge les requérant-e-s dont la situation implique une non-entrée en matière sur leur demande d'asile. Il est clair que pour le canton de Neuchâtel, cela ne représentera que peu de personnes. Mais le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer les pistes qu'il a explorées pour répondre à cette situation?